



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/979
16 December 2010

FRENCH
Original : ENGLISH

844ème séance plénière

PC Journal No 844, point 17 de l'ordre du jour

DÉCISION No 979
PROROGATION DE L'APPLICATION DE LA DÉCISION
DU CONSEIL MINISTÉRIEL No 17/06

Le Conseil permanent,

Rappelant la Décision du Conseil ministériel No 17/06 du 5 décembre 2006 sur l'amélioration du processus consultatif,

Ayant examiné l'application des dispositions de la Décision du Conseil ministériel susmentionnée concernant la performance du Comité de sécurité, du Comité économique et environnemental et du Comité sur la dimension humaine en 2007, 2008, 2009 et 2010,

Se félicitant de l'expérience acquise dans le cadre de la nouvelle structure du processus consultatif établie dans le but d'améliorer les consultations et le dialogue et aussi dans celui de préparer les débats, les conclusions et les décisions du Conseil permanent,

Décide de proroger l'application de la Décision du Conseil ministériel No 17/06 au-delà du 31 décembre 2010.